

## Certificat de conformité du Contrôle de la Production en Usine Suivant l'EN 1090-1 : février 2012

*Délivré conformément au Règlement Produits de Construction 305/2011/EE du Parlement européen et du conseil du 9 mars 2011. Il a été établi que le produit de construction :*

### Eléments structuraux en acier

Mis sur le marché par : **SORETOLE**  
**28 Rue Benoîte-Boulard**  
**Zone Industrielle N° 2**  
**97410 SAINT PIERRE**

Et fabriqué dans l'usine : **SAINT PIERRE (97410)**

est soumis par le fabricant aux essais de type initiaux relatifs aux caractéristiques concernées du produit ainsi qu'au contrôle de la production en usine ; l'organisme notifié CTICM a réalisé l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine.

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances des **Eléments structuraux en acier** mis sur le marché en tant que produits de construction, décrites dans l'annexe ZA de la norme de référence **EN 1090-1 : février 2012** pour le système 2+, sont appliquées et que le produit satisfait à toutes les exigences prescrites dans cette norme.

Ce certificat fut délivré pour la première fois **le 09 juillet 2014** et demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique harmonisée de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative.

Référence de la gamme : la description de la gamme est donnée en annexe du présent certificat.

Ce certificat permet au fabricant ou à son mandataire établi dans l'EEE d'apposer le marquage :

Émission du présent certificat, Saint Aubin, le **8 décembre 2015**

**Numéro du certificat**  
**1166 – CPR – 0178**

**CE**  
**1166**

  
Directeur Certification  
Patrick Le Chaffotec

La présente annexe accompagne le certificat de conformité au marquage CE numéro :

**1166 – CPR – 0178**

Délivré à :

**SORETOLE**  
28 Rue Benoîte Boulard  
Zone Industrielle N° 2  
97410 SAINT PIERRE

Elle définit les **champs couverts** par ce certificat :

- Les profilés M et C pour une classe d'exécution EXC2 :
  - Les performances sont déclarées pour l'exigence fondamentale n°1 - Résistance mécanique et stabilité (définie dans l'annexe I du Règlement (UE) n°305/2011)
  - A usage d'empannage, de lissage ou de solivage pour tous types de bâtiments, pour tous types de charpentes et pour toutes travées.
  - Nuance d'acier S220 GD, S350GD suivant la norme EN 10346
  - Revêtement de zinc Z180, Z275, Z350
  - Pannes C80, C100, C120, C150, C180, C200, C225 et C250
  - Pannes M120, M150, M180, M200, M225, M250

**CE**  
**1166**

Visa :  
